

TRANSACTION

PRIX DE VENTE DU BIEN Appartement – Maison – Terrain - Immeuble Garage/Box – Parking – Local commercial	HONORAIRES au 1/01/2024 % TTC du prix de vente*	
	MANDAT EXCLUSIF	MANDAT SIMPLE
De 0 € à 30 000 €	Forfait de 3 000 €	Forfait de 3 500 €
De 30 001 € à 80 000 €	9%	9.5 %
De 80 001 € à 150 000 €	8 %	8,5%
De 150 001 € à 250 000 €	7%	7,5 %
De 250 001 € à 350 000 €	6 %	6,5 %
De 350 001 € à 400 000 €	5 %	5,5 %
400 001 € et plus	4 %	4,5 %

**Taux de TVA en vigueur de 20% inclus, Honoraires maximum, à la charge du vendeur, tranches non cumulatives. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.*

TRANSACTION CHASSEUR D'APPARTEMENT OU MAISON

PRIX DE VENTE DU BIEN Appartement – Maison – Terrain - Immeuble Garage/Box – Parking – Local commercial	HONORAIRES % TTC du prix de vente** MANDAT EXCLUSIF
De 0 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € et plus	6 %

***Taux de TVA en vigueur de 20% inclus, Honoraires maximum, à la charge de l'acquéreur, tranches non cumulatives. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.*

LOCATION *

Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 art 5

A la charge du locataire*

Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction de bail	8 € TTC / m ²	Forfait de 200 € TTC pour la 1ère mis en location, En cas de gestion locative
Etats des lieux	3 € TTC / m ²	

A la charge du propriétaire*

Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction de bail	8 € TTC / m ²	Forfait de 200 € TTC pour la 1ère mis en location, En cas de gestion locative
Etats des lieux	3 € TTC / m ²	

HONORAIRES Autres baux

	Locataire	Propriétaire
Locaux commerciaux ou professionnels	15 % H.T du loyer annuel	
Location garage/parking	100 € T.T.C.	100 € T.T.C.

HONORAIRES Autres prestations

	Locataire	Propriétaire
Visites conseils supplémentaires	60 € TTC soit 50 € HT	60 € TTC soit 50 € HT
Avenant Bail d'habitation	360 € TTC soit 300 € HT	360 € TTC soit 300 € HT
Avenant Bail commercial	360 € TTC soit 300 € HT	360 € TTC soit 300 € HT
Etat des lieux sur demande d'un bien non géré ou loué par l'agence	3 € du m ² de la surface habitable	3 € du m ² de la surface habitable

TVA incluse au taux actuellement en vigueur de 20 %

*Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

HONORAIRES ET FORMULES GESTION LOCATIVE

PRESTATIONS INCLUSES	PREMIUM	FACLIUM	EXCELIUM
En % HT de l'encaissement toutes charges comprises*	6 %	7 %	8 %
Mise en place juridique et informatique du mandat de gestion	X	X	X
Encaissement des loyers et provisions pour charges locatives	X	X	X
Émission des quittances et appels de loyers	X	X	X
Demande et vérification des justificatifs d'assurance et entretiens annuels	X	X	X
Révision annuelle des loyers	X	X	X
Départ du locataire, acceptation et contrôle de validité du congé	X	X	X
Pré-visite état des lieux et compte rendu de suivi	X	X	X
Gestion des impayés : relance simple, relance RAR, mise en demeure, convocation du débiteur, recouvrement amiable, commandement de payer par huissier, obtention du titre exécutoire ... ATTENTION : Les honoraires d'huissiers, d'avocats et de frais de justice sont à la charge du propriétaire.	X	X	X
Dépôt de garantie encaissé et conservé par l'agence puis reversé au locataire après état des lieux de sortie, déduction faite des sommes justifiées dues au titre des loyers, charges, réparations locatives ou des dégradations dont il pourrait être tenu responsable.	X	X	X
Reversement MENSUEL des loyers encaissés et compte rendu de gestion MENSUEL	X	X	X
Gestion des provisions sur charges	X	X	X
Tenue comptabilité propriétaire	X	X	X
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	X	X	X
Réparations urgentes et/ou inférieures à 200 €	X	X	X
Demande de devis pour travaux	X	X	X
Etat des Lieux de sortie	X	X	X
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle		X	X
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle		X	X
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux			X
Représentation à l'A.G annuelle des copropriétaires			X

*TVA non incluse au taux actuellement en vigueur de 20 %, tranches non cumulatives Honoraires à la charge du bailleur